

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 28  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

Abstentions : 7  
Exprimés : 25  
Pour : 24  
Contre : 1

N°2018-65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 15 Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 novembre deux mille dix-huit.

**Présents :** Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Rechinac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Magdaleina Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoling, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

**Suppléants présents :** Lillane Baudet, Stéphane Malivert

**Pouvoirs :** Pascal Raffier délégation à Bruno Grancoling, Guy Ratnaud délégation à Richard Simonneau, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Daniel Desbordes délégation à Sylvie Germond, Paula Gaboriau délégation à Maryse Thomas, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

**Secrétaire de séance :** Marie-Laurence Morange

**Objet**

**Approbation du projet d'aménagement et de gestion forestière de la forêt communautaire de la Monnerie.**

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'aménagement de la forêt communautaire du site de la Monnerie, il a été fait appel à l'Office National des Forêts pour proposer un projet d'aménagement et de gestion, et ce en concordance avec les prescriptions de l'article L.212 du Code Forestier.

Ce projet, qui couvrira la période 2018-2037, préconise une gestion des essences présentes sur le site, qui représente environ 12 Ha, selon deux groupes d'aménagement.

Un premier groupe d'aménagement préconise une gestion avec une exploitation des essences, tandis que le second préconise une gestion hors sylviculture.

Au regard du dossier transmis à chaque conseiller communautaire, et exposant les grandes lignes du projet (analyses sur la forêt et son environnement, définition des objectifs assignés à cette forêt, programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme),

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (24 pour; 1 contre : monsieur Gibaud ; 7 abstentions : messieurs Clermond-Barrière, Malivert, Dombroy, Perche, Pataud, Brachet, madame Varachaud) :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de gestion présenté par l'ONF et relatif à la forêt communautaire de La Monnerie.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le,

Le Président



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART**

**LE 21 NOV. 2018**



Christophe GEROUARD

